

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 31 août 2023

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

N°2023/113 – Approbation du procès-verbal : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 – approuvée

N°2023/114 – Administration générale : Décision modificative n°12 : membres des commissions thématiques – approuvée

N°2023/115 – Administration générale : Election des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – approuvée

N°2023/116 – Administration générale : Désignation de nouveaux délégués à Caen Normandie Métropole – approuvée

N°2023/117 – Administration générale : Désignation d'un représentant suppléant au comité syndical du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand – approuvée

N°2023/118 – Administration générale : Désignation d'un nouveau délégué à l'AUCAME – approuvée

N°2023/119 – Finances : Instauration de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – approuvée

N°2023/120 – Finances : Justification de la subvention au budget annexe complexe aquatique – approuvée

N°2023/121 – Finances : Budget principal : décision modificative n°4 – approuvée

N°2023/122 – Finances : Demande de subvention – approuvée

N°2023/123 – Finances : Budget annexe « Assainissement » : décision modificative n°1 – approuvée

N°2023/124 – Voiries : Convention relative à l'entretien des routes départementales sur le territoire aggloméré de Cesny-Aux-Vignes – approuvée

N°2023/125 – Urbanisme/Aménagement de l'espace : Convention d'assistance juridique – approuvée

N°2023/126 – Petite enfance : Convention Territoriale Globale 2024-2028 – approuvée

N°2023/127 – Mobilités : Nouvelle sollicitation de subvention auprès de la Région pour les travaux du cœur de bourg de Cagny – approuvée

N°2023/128 – Otri : SPL Normantri : nomination des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale – approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.